



DPR2, un outil pour le diagnostic des pollutions phytosanitaires d'origine diffuse

Sylvie Guiet

► To cite this version:

Sylvie Guiet. DPR2, un outil pour le diagnostic des pollutions phytosanitaires d'origine diffuse. Sciences Eaux & Territoires, 2019, 30, pp.1-2. 10.14758/SET-REVUE.2019.4.08 . hal-03997344

HAL Id: hal-03997344

<https://hal.inrae.fr/hal-03997344>

Submitted on 20 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Focus

DPR2, un outil pour le diagnostic des pollutions phytosanitaires d'origine diffuse

Le diagnostic des parcelles à risque de transfert, nommé DPR2 phytos, est une démarche régionale initiée par la Chambre d'agriculture de Bretagne en lien étroit avec l'unité mixte de recherche Sol agro et hydrosystème spatialisé de l'INRA. Ce diagnostic valorise les résultats scientifiques acquis depuis les vingt dernières années sur les transferts des produits phytosanitaires vers les eaux.

L

e diagnostic DPR2 repose sur une évaluation sur le terrain des risques de transfert de chaque parcelle, sur un classement des molécules et, si besoin, sur des propositions d'aménagement de parcelles ou de changement de pratiques. Une application web est conçue pour la saisie et la réalisation du compte-rendu. Il est labellisé Ecophyto Bretagne et reconnu par le conseil régional de Bretagne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. DPR2 est réalisé par un technicien accompagné par l'agriculteur pour la partie terrain. Pour intervenir, le technicien doit suivre une formation de trois jours et obtenir une habilitation avec mise à jour des connaissances un jour tous les deux ans. À ce jour, environ soixant-dix techniciens de vingt-deux structures différentes sont habilités à faire le diagnostic en Bretagne.

Classement des parcelles et préconisations

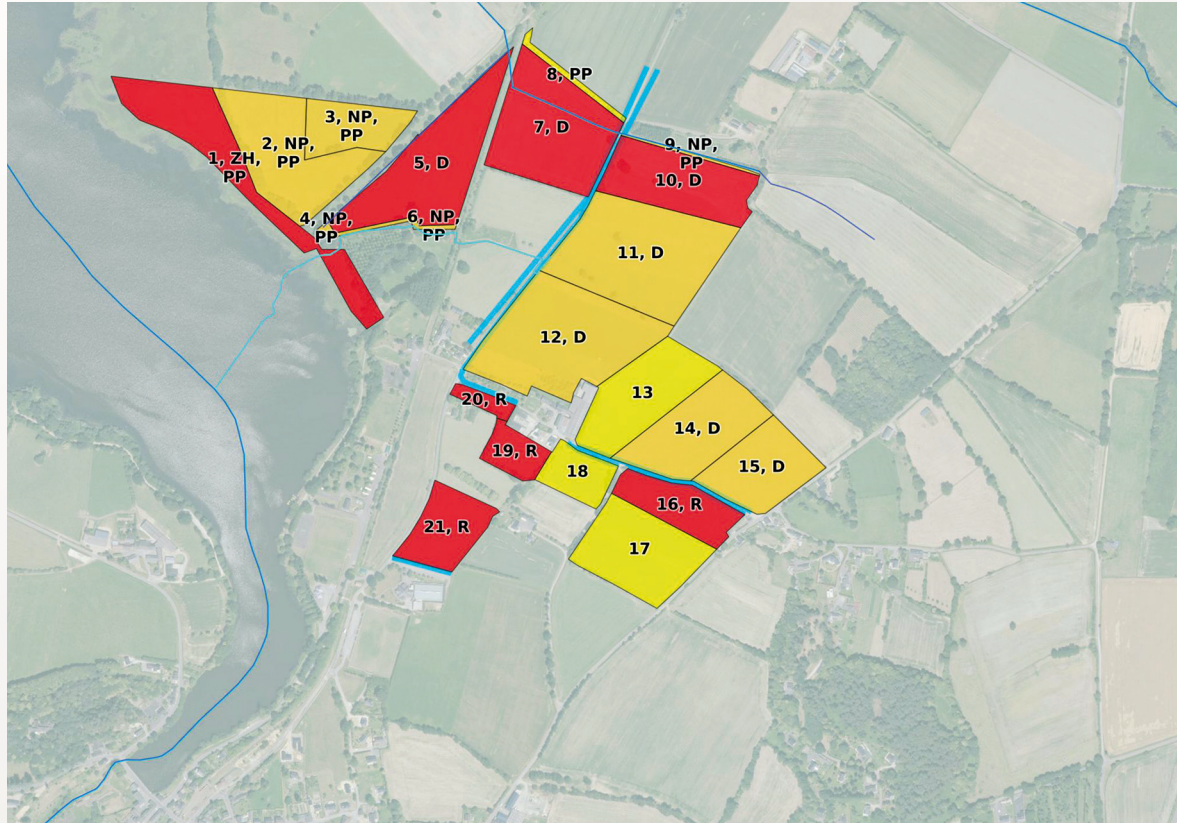
En pratique, le technicien établit un classement de la parcelle selon ses liens à l'eau en regardant l'hydromorphie, le drainage, le pourcentage et la longueur de pente, la distance au cours d'eau... Les aménagements permettant de limiter le ruissellement de l'eau sont également étudiés (talus, bandes végétalisées...). La parcelle est ainsi classée en risque fort, moyen ou modéré. Le technicien établit ensuite des cartes et fait des préconisations, concernant des aménagements parcellaires (talus, déplacements d'entrées de champs) ou des pratiques, notamment pour limiter le ruissellement.

❶ Le diagnostic DPR2 aborde les questions d'érosion hydrique des sols et d'aménagements de l'espace pour améliorer la qualité de l'eau.



© G. Le Hénaff (IIRSTEA)

- ❶ Carte parcellaire de l'état initial du risque de transfert des produits phytosanitaires vers les eaux. Trois classes de risque : risque fort (rouge), moyen (orange), modéré (jaune). Quatre voies de transfert sont caractérisées : zone humide (ZH), nappe proche (NP), drainage (D) et ruissellement (R).



Par exemple, la remise en herbe, le non-labour, s'il ne s'accompagne pas de traitements de synthèse pour la préparation de semis, le passage d'outils redonnant de la rugosité au sol, une réduction de dose d'au moins 50 % de la référence IFT (indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires) de la culture ou encore le désherbage localisé sont mis en avant. Le choix des molécules herbicides, classées en deux groupes selon leur mobilité et persistance dans les eaux (dose, DT 50 – persistance dans le sol ou temps de demi-vie, Koc – coefficient de partage carbone organique/eau) est aussi considéré. Depuis 2016, environ quatre cents diagnostics DPR2 sont réalisés en Bretagne.

Un module sur le transfert de phosphore vers les eaux est actuellement en cours d'élaboration. ■

L'auteur

Sylvie GUIET

Chambre régionale d'agriculture
de Bretagne,
rue Maurice le Lannou,
F-35000 Rennes, France.

✉ Sylvie.Guiet@bretagne.chambagri.fr

EN SAVOIR PLUS...

- 📄 Site du CRODIP : un organisme dédié aux bonnes pratiques phytosanitaires :
<http://www.crodip.fr/dpr2-multi-polluants.php>